

de la ville, des prières, des processions solennelles furent ordonnées, et on attendait avec la plus vive inquiétude l'instant de la débâcle, lorsqu'un artisan fit assembler le Consulat et offrit de rompre les glaces par petits morceaux et de les faire écouler sans aucun désordre. Le Consulat écouta ses propositions et lui promit 600 livres et une place de commis aux portes, s'il amenait son entreprise à bien. Pour cet effet, il alluma vis-à-vis de l'Observance, sur le bord de la rivière, deux ou trois petits feux avec quelques fagots et un peu de charbon; il se mit à murmurer certaines paroles, et aussitôt ce prodigieux rocher de glaces éclata comme un coup de canon, et se rompit en une infinité de pièces dont la plus grande n'était pas de plus de quatre pieds. Mais le pauvre homme, après que le vent du midi, le dégel ou quelque grande inondation des pays voisins furent venus en aide à l'accomplissement de ses desseins, au lieu de toucher sa récompense, fut en très-grand danger de recevoir une punition. Le Consulat ayant demandé aux théologiens s'il était dû quelque chose à cet artisan, les Jésuites prétendirent que Besson, usant de sortilège, s'était tourné diverses fois vers les quatre parties du monde, en prononçant tout bas des noms barbares, et soutinrent que son intervention dans la débâcle n'avait pas pu se faire sans l'opération du diable. Besson se défendit, sa simplicité et la déclaration qu'il fit de sa recette le délivra de la peine des sorciers. Mais sa recette fut publiquement brûlée devant l'Hôtel-de-Ville.

Dix ou douze ans après, Besson revenu à Lyon, intenta action au parlement pour avoir son salaire. Une transaction passée devant M^e Guerin, notaire à Lyon, le 9 décembre 1624, mit fin à ce débat. Besson se contenta d'une somme de 100 francs que lui paya le consulat et se désista de son action.

Les pièces de cette curieuse procédure sont aux archives de la ville (2).

1711.

Les fréquentes pluies du mois de janvier et la grande quantité de neige tombée dans les premiers jours de février de cette année donnèrent lieu à une crue considérable du Rhône et de la Saône. Celle-ci surtout s'étendit considérablement le mercredi 11 février. Peu de jours après et au moment où le Rhône décroissait lentement un coup de vent très chaud et une forte pluie occasionna un nouveau débordement des eaux de ces deux rivières. Elles crurent à vue d'œil depuis le 20 jusqu'au 26 du même mois de février

(2) Voyez le GRAND DISCOURS SUR L'ACCIDENT DES GLACES ADVENU LE DIMANCHE 3 FÉVRIER 1608; publié par M. Godemard archiviste de Lyon. 1834, in-8°, Barret. Voyez aussi une relation du même événement dans le premier volume de la REVUE DU LYONNAIS par M. A. P. page 15.